

Le Nouvelliste

14.02.2019, Philippe Castella

Agriculture : La nouvelle politique agricole renforce le soutien à la protection de l'environnement et du climat

L'agriculture suisse va devoir effectuer un grand virage vert. C'est en tout cas la direction donnée par le Conseil fédéral dans son message concernant la Politique agricole 2022+ (PA22+). «Elle positionne l'agriculture comme étant créatrice de valeurs ajoutées et protectrice de l'environnement», a annoncé, hier, l'ex-vigneron qu'est Guy Parmelin. En voici les éléments centraux.

L'ENVELOPPE GLOBALE RESTE STABLE

Au cœur de la politique agricole se trouvent, bien sûr, les paiements directs. L'enveloppe globale prévue pour soutenir les paysans suisses reste stable. Le Conseil fédéral propose d'y affecter 13,8 milliards de francs sur quatre ans (2022-2025), soit 3,4 milliards par an.

L'Union suisse des paysans (USP) n'a pas manqué de protester, hier, contre ce qui ressemble à une coupe tout de même de plus de 100 millions. Ce n'est pas un petit coup de crayon, assure-t-on du côté de l'Office fédéral de l'agriculture (Ofag). Mais juste l'application d'une motion approuvée par le parlement qui exige que le renchérissement ne soit appliqué que s'il est effectif. Pour le profane, il faut comprendre que le montant exact peut encore varier en fonction de l'évolution du coût de la vie.

LES PRATIQUES VERTES ENCOURAGÉES

A l'intérieur de cette enveloppe, en revanche, la part des paiements directs non affectés continue de fondre. Ce sont 300 millions de francs de plus par an qui seront destinés à des mesures écologiques. Impossible d'en faire le tour tant elles sont nombreuses. Mais, par exemple, les encouragements prévus pour les sorties du troupeau au pâturage seront renforcés. C'est là aussi une forme de réponse à l'initiative populaire contre l'élevage de masse.

Une autre mesure prévoit d'inciter les éleveurs à garder leurs vaches laitières deux ans de plus. «A elle seule, cette mesure pourrait conduire à diminuer de 6% les gaz à effet de serre dus à l'agriculture», explique Bernard Belk, sous-directeur de l'Ofag. Au total, la nouvelle politique agricole vise une diminution des pertes d'azote et de phosphore de 10% d'ici 2025 et de 20% d'ici 2030.

En matière d'innovation, on tient compte de la protection du climat. Des montants sont prévus pour l'implantation de tracteurs électriques ou de drones pour le soin aux cultures, ce qui permettrait, en outre, un meilleur dosage des pesticides.

LES EAUX SERONT MIEUX PRÉSERVÉES

La PA22+ prend également en compte les deux initiatives populaires contre les pesticides. Un sérieux tour de vis a été donné dans ce domaine pour préserver la qualité des eaux. «Le Conseil fédéral répond ainsi aux craintes justifiées de la population et il présente des mesures concrètes, crédibles et pertinentes», assure Guy Parmelin. Et de préciser: «Le choix des produits phytosanitaires sera restreint. Les exigences pour la diminution des émissions dans les cours d'eau et biotopes seront renforcées.» Les quantités maximales d'engrais autorisées par hectare vont être réduites.

La commission de l'économie du Conseil des Etats entend donner un tour de vis supplémentaire dans ce domaine, et le Conseil fédéral la soutient dans cet effort, indique Guy Parmelin. Elle prévoit de fixer des valeurs cibles pour réduire de moitié d'ici à 2027 les risques liés à l'emploi de produits phytosanitaires et de biocides auxquels sont exposés les eaux de surface, les voisins des exploitations et les eaux souterraines utilisées comme eau potable. Tous ces efforts écologiques sont salués par les Verts. Mais pour eux, «il faut plus de courage». «La politique agricole doit être considérablement améliorée au niveau des objectifs environnementaux, de la protection climatique et de la stratégie d'importation», écrivent-ils dans leur communiqué.

DES CHANGEMENTS POUR LES PAYSANS

Le Conseil fédéral voulait durcir les exigences de formation pour avoir droit aux subventions et exiger de l'exploitant non plus un simple CFC (trois ans d'apprentissage), mais un brevet (deux ans supplémentaires). Confronté aux réactions courroucées des paysans, il a revu ses exigences à la baisse. Trois modules de formation en économie d'entreprise seront tout de même exigés pour les nouveaux exploitants.

«Le but est de renforcer la capacité des futurs agriculteurs à gérer leur exploitation», justifie le ministre. La PA22+ vise aussi à améliorer la couverture sociale des conjoints travaillant sur l'exploitation et leur offre un droit de préemption.

LE LIBRE-ÉCHANGE AUX OUBLIETTES

La grande absente du projet est la question des accords de libre-échange. Dans une «vue d'ensemble» qu'il a été contraint de ranger au fond d'un tiroir, le prédécesseur de Guy Parmelin, Johann Schneider-Ammann, s'était attiré les foudres du monde paysan en voulant soumettre toute la politique agricole au développement des accords de libre-échange. Avec l'arrivée du vigneron vaudois, le Conseil fédéral a mis de l'eau dans son vin dans ce domaine et soigneusement séparé les deux questions.

«C'est un exercice d'équilibre», reconnaît Guy Parmelin. «Mais les accords de libre-échange qui sont en train d'être négociés tiennent compte des grands axes de la politique agricole.»